

## FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA

# FASCICULE COMPTABLE 2020

Madame, Monsieur,

Vous nous confiez l'établissement de votre comptabilité, ainsi que sa présentation à des tiers, notamment aux banques et aux autorités fiscales, et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Nous vouons nos meilleurs soins à l'exécution des tâches liées à notre mandat et cherchons constamment à alléger vos travaux administratifs. En votre qualité de mandant, vous pouvez également nous aider à réduire le temps de traitement et l'accomplissement dans les meilleures conditions de notre mandat.

Nous vous rappelons que votre comptabilité est établie uniquement sur la base des documents et renseignements que vous mettez à notre disposition. Il s'agit essentiellement de vos livres (caisse, banques, CCP), des pièces comptables et/ou de listings informatiques. Cette comptabilité est soumise aux règles des articles 957 et suivants du code des obligations et, de ce fait, doit notamment être claire, facile à consulter et complète.

Pour les personnes astreintes à tenir des livres, l'obligation est faite de dresser un inventaire à la fin de chaque exercice annuel. Les inventaires font partie des livres et doivent par conséquent être complets. Lorsqu'une comptabilité est tenue selon l'usage commercial et conformément aux dispositions du code des obligations, la variation de ces inventaires influence la détermination du bénéfice.

Les comptes présentés à l'autorité de taxation lient cette dernière quant à la fixation des éléments imposables y relatifs, exception faite des cas où la comptabilité n'est pas régulière et donc non probante. Selon les législations fiscales en vigueur, les contribuables doivent joindre à leur déclaration d'impôt les extraits de comptes signés (bilan et compte de résultat) de la période fiscale ou, à défaut d'une comptabilité, un état des actifs et passifs, un relevé des recettes et dépenses, ainsi que des prélèvements et apports privés.

Selon le code pénal, la comptabilité constitue un titre et de ce fait peut aboutir à des délits fiscaux dans les cas d'usage de faux dans les titres avec des conséquences graves. C'est pourquoi notamment:

- toutes les écritures et pièces justificatives, faciles à consulter et à contrôler, doivent correspondre aux faits
- l'exactitude des chiffres doit être garantie.

Lorsque les résultats présentés s'écartent de ceux que l'on rencontre habituellement dans la branche (coefficients expérimentaux), l'autorité de taxation peut requérir une justification des chiffres présentés afin d'en évaluer le caractère probant.

Nous vous remercions de l'attention portée aux considérations ci-dessus et à la détermination des inventaires selon les feuilles annexes remises. Nous espérons que ces formalités ne vous tracassent pas, mais nous nous devons d'être précis et exigeants, dans votre intérêt.

FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA

Nom, prénom:  
ou raison sociale:

Lieu, date et signature

## Documentation comptable

Afin d'établir vos comptes annuels, nous vous prions de bien vouloir nous remettre les documents suivants :

- Toutes les factures payées durant l'année 2020 liées à votre activité professionnelle
- Les avis de débit et de crédit de vos comptes bancaires et postaux, ou relevés périodiques
- Relevés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels de vos comptes bancaires
- Tous les documents liés au personnel (annonces aux différentes caisses d'assurances sociales, décomptes définitifs, certificats de salaire, attestation d'indemnité journalière)
- Tous les documents liés à vos propres assurances (AVS, LPP, perte de gain maladie)
- Si vous êtes assujetti à la TVA: copies de vos décomptes
- Autres documents

Nous vous remercions de bien vouloir compléter les documents annexés, selon les explications ci-dessous.

- Liste des actifs et passifs transitoires au 31 décembre 2020
- Listes des débiteurs au 31 décembre 2020
- Liste des travaux en cours au 31 décembre 2020
- Liste des fournisseurs au 31 décembre 2020
- Liste des inventaires/stocks au 31 décembre 2020





## INVENTAIRE DES DEBITEURS AU 31 DECEMBRE 2020

Selon liste annexe CHF \_\_\_\_\_

Date	Nom clients	Soumis TVA 7.7% inclus CHF	Non soumis TVA CHF	Risque en %	Ev. date du paiement
TOTAL					

### EXPLICATIONS

La liste des débiteurs concerne les factures établies jusqu'au le 31 décembre 2020 non encore encaissées à cette date.

Pour les clients équipés d'un système informatique, l'édition d'une liste est suffisante. Pour ceux qui ne sont pas informatisés, une liste nominative devra être établie.

## INVENTAIRE DES TRAVAUX / PRESTATIONS EN COURS AU 31 DECEMBRE 2020

Selon liste annexe CHF \_\_\_\_\_

Date	Nom clients	Soumis TVA 7.7% inclus CHF	Non soumis TVA CHF	Etat d'avancement %
TOTAL				

### EXPLICATIONS

A l'inverse des débiteurs, les travaux/prestations en cours concernent des prestations effectuées au 31 décembre 2020, mais pour lesquelles la facture n'a pas été émise au 31 décembre 2020.

Si, au 31 décembre, les travaux n'étaient pas terminés, il y a lieu d'évaluer la part déjà effectuée sur l'exercice 2020 et en tenir compte dans l'inventaire.



